

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 126**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Avenant n°3 à la convention 2014-2016 entre le Département des Bouches-du-Rhône et l'Association Accueil de Jour Marceau Consolat (ADJ Marceau)

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'insertion  
0413317376**

## PRESENTATION

Par délibération n°96 en date du 20 décembre 2013, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé d'attribuer à l'Accueil de Jour Marceau Consolat (ADJ) au titre des années 2014-2017, une subvention pour la réalisation de l'action « **Accueil de jour des adultes sans domicile fixe – Accompagnement social global et contractualisation pour les bénéficiaires du RSA domiciliés à l'Accueil de Jour Marceau Consolat** »

Cette action inscrite dans le cadre du dispositif national « accueil, hébergement, insertion » visant à offrir aux personnes en grande difficulté sociale un accompagnement global et individualisé, répond d'une part aux situations d'urgence par une aide immédiate et d'autre part mobilise un accompagnement social favorisant l'insertion.

Le montant de la participation financière du Département est révisé chaque année conformément à l'article n°8 de la convention par avenant financier.

Ainsi, deux avenants ont été adoptés :

- un premier avenant, par délibération n°45 en date du 29 mai 2015, portant sur le financement de l'année 2015 ;
- un second avenant, par délibération n°59 en date du 29 janvier 2016, portant sur le financement de l'année 2016.

Par le présent rapport, il est proposé d'établir un avenant n°3 afin de modifier :

- la durée de l'avenant n°2 relatif à la convention de l'année 2016 ;
- la date d'échéance de la convention triennale en la fixant au 31 décembre 2016 au lieu du 28 février 2017 prévu initialement.

Toutes les autres clauses de l'avenant n°2 et de la convention triennale initiale demeurent applicables et inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant. Ces dernières prévalent en cas de divergence.

## **PROPOSITIONS**

Il vous est proposé de signer l'avenant n°3 à la convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Accueil de Jour Marceau Consolat (ADJ).

## **INCIDENCES FINANCIÈRES**

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

## **CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

**Direction de l'Insertion**

Service du Budget, des Conventions et des Marchés Publics

☎ : 04.13.31.73.76

-----  
**Organisme : ACCUEIL DE JOUR MARCEAU – CONSOLAT**

**N° Dossier** : 2015.11/238

**Pôle d'Insertion** : Pôle 2 (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arr.)

**Intitulé de l'action**: Accueil de jour pour les personnes sans domicile fixe – accompagnement social global et contractualisation pour les bénéficiaires du RSA domiciliés à l'Accueil de jour Marceau Consolat ».

-----

**AVENANT N°3 à la convention 2014-2017 entre le Département des Bouches-du-Rhône et l'association ADJ Marceau**

**Entre**

**Le Département des Bouches-du-Rhône**, représenté par sa Présidente Madame Martine VASSAL, autorisée à signer le présent avenant par délibération n°..... de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 27 mai 2016 ;

ci-après désigné **le Département**

**et**

**L'Association ACCUEIL DE JOUR MARCEAU – CONSOLAT**

Adresse : 5 A Place Marceau – 13002 Marseille

Représentée par Mme/M. .... ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu de sa qualité de Président(e).

ci-après désignée **l'Organisme**,

*Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le Code du Patrimoine ;*

*Vu la délibération n°1 du Conseil Général des Bouches-du Rhône en date du 10 avril 2014, relative à l'adoption du Programme Départemental d'Insertion (PDI) pour les années 2014-2016 ;*

*Vu la délibération n°2 de la Commission Permanente en date du 28 novembre 2014 décidant d'accorder une subvention pour la réalisation de cette action ;*

*Vu la convention triennale initiale n°2013.10/195 autorisée par délibération n°96 adoptée en Commission Permanente du 20 décembre 2013 ;*

*Vu l'avenant n°1 autorisé par délibération n°45 adopté en Commission Permanente du 29 mai 2015;*

*Vu l'avenant n°2 autorisé par délibération n°59 adopté en Commission Permanente du 29 janvier 2016.*

### **Préambule :**

Par le présent avenant il est proposé de :

- rectifier l'article 3 de l'avenant n°2 2015.11/238 relatif à la durée de la convention, voté par délibération n°59 de la Commission Permanente en date du 29 janvier 2016 ;
- rectifier l'article 8 de la convention triennale initiale 2013.10/195 relatif à la durée de la convention, voté par délibération n°96 de la Commission Permanente du 20 décembre 2013.

Les articles modifiés sont cités ci-dessous.

**il a été convenu ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 : MODIFICATIONS**

L'article 3 « **Durée de la convention** » de l'avenant n°2 est modifié comme il suit :

- l'action est prévue du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016.

L'article 8 « **Durée de la convention** » de la convention initiale est modifié comme il suit :

- l'échéance de la convention est fixée au 31 décembre 2016.

## **ARTICLE 2 : DISPOSITIONS DIVERSES**

L'ensemble des stipulations de la convention triennale initiale et de l'avenant n°2 susvisés restent inchangés.

**Date** :

**Signatures** :

**Pour l'Organisme**

Le Président de l'organisme

(avec tampon de l'organisme)

**Pour le Département**

La Vice-Présidente du Conseil  
Départemental

Monsieur .....

Madame Marine PUSTORINO